Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300314-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan
Date de convocation 24 mars 2026	Absents excusés : HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : GARGADENNEC Alan

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

14. Compte financier unique 2025 du budget annexe cabinet dentaire D2026-023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales:
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2025;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cabinet dentaire.
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.
Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.
Lorsque le compte financier unique fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte financier unique joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, l après avis sur sa régularité et sa sincérité rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte financier unique pour la mise en oeuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.

Cabinet dentaire

Section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	BP 2025	CFU 2025	Chapitres	Recettes	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 300	1 052,11	74	Dotations		
65	Autres charges de gestion courante			75	Revenus des immeubles	22 512,91	16 017,86
66	Charges financières	8 290	8 253,12				
042	Opération d'ordre de transfert entre sect°						
023	Virement à la sect° investissement	8 000					
002	Résultat reporté	4 922,91	4 922,91				
TOTAL		**22 512,91**	**14 228,14**	**TOTAL**		**22 512,91**	**16 017,86**

Section d'investissement :

chapitres	dépenses	BP 2025	CFU 2025	chapitres	recettes	BP 2025	CFU 2025
16	Emprunt	8 600	8 529,51	10	FCTVA		
20	Immobilisations incorporelles			10	Excédents capitalisés		
21	Immobilisations corporelles			13	Subventions	83 750,90	30 000
23	Immobilisations en cours	112 245,38	112 005,95	021	Virement de la section fct	8 000	
001	Déficit reporté			001	Résultat reporté	1 016,21	1 016,21
041	Opérations patrimoniales			16	Emprunt	28 078,27	0
				041	Opérations patrimoniales		
TOTAL		**120 845,38**	**120 535,46**	**TOTAL**		**120 845,38**	**31 016,21**

Mairie de Plonévez-Porzay
5, allée du Stade – 29550 PLONEVEZ-PORZAY
Tél. 02.98.92.50.23 - Courriel : mairie@plonevez-porzay.bzh

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM20263003l4-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300314-DE

Cabinet dentaire

Fonctionnement

Dépenses	9 305,23
Recettes	16 017,86
Résultat reporté 2024	*-4 922,91*
Résultat de l'exercice	**+ 1 789,72**

Investissement

Dépenses	120 535,38
Recettes	30 000
Déficit reporté 2024	+ 1 016,21
Résultat de l'exercice	**- 89 519,17**

Reste à percevoir un solde de subvention DETR de 53 750,90 et le FCTVA sur dépenses 2024 et 2025 pour 28 637€ soit un total de 82 387,90€.

M. le maire quitte la pièce et ne prend pas part au vote

Vote :

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cabinet dentaire tel que présenté ci-dessus.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 31 mars 2026
Le maire
Alain PENNOBER

